



COMMUNE : 189 ST DIZIER MASBARAUD
ARRONDISSEMENT : 23 GUERET
FINANCES PUBLIQUES TRÉSORERIE OU SGC : SGC DE GUERET

N° 1259 COM (1)
TAUX
FDL
2025

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2025

Taxes	Bases d'imposition effectives 2024 1	Taux de référence 2025 2	Taux plafonds 2025 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2025 4	Produits référence (col. 4 x col. 2) 2025 5	Taux votés 2025 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2025 7
Taxe foncière bâtie (TFB)	1 299 882	40,17	104,54	1 329 000	533 859	40,17	533 859
Taxe foncière non bâties (TFNB)	126 124	75,87	145,99	128 100	97 189	75,87	97 189
Taxe d'habitation (TH)	503 966	13,61	48,23	490 500	66 757	13,61	66 757
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
Total				697 805	697 805		697 805
Taxe	Bases d'imposition effectives 2024	Taux de référence de TH 2025	Taux de majoration applicable en 2024	Bases d'imposition prévisionnelles 2025	Produit référence (col.4 x col.2 x col.6) 2025	Taux de majoration applicable en 2025	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2025)
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales)	9	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.	☐	Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2025, cochez la case
Taxe foncière bâties (TFB)	Produit total souhaité					
Taxe foncière non bâties (TFNB)						
Taxe d'habitation (TH)						
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)					

II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2025

TVA	IFER / PYLONES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total 11
	58 186			66 059	0	0	- 131 408	

III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2025

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	697 805	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	-7 163	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2025	690 642
---	---------	---	--	--------	---	--	---------

Envoyé en préfecture le 18/04/2025
Reçu en préfecture le 18/04/2025
Publié le 16/04/2025
ID : 023-200085314-20250409-D2025012-DE

Le 17 MARS 2025
A GUERET
Pour la Direction des Finances publiques,
Luc ESTRUCH
Le 09/04/2025
Pour la Préfecture,
Maire de la commune
M. GUERET

FINANCES PUBLIQUES

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS		2. BASES EXONÉRÉES		4. PRODUITS PRÉVISIONNELS IFR ET PYLÔNES	
Taxe foncière bâtie :		Taxe foncière bâtie :		a. Éoliennes et hydroliennes	
a. Personnes de condition modeste	1 260	a. Par le conseil municipal		b. Centrales électriques	
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	0	b. Par la loi	214 328	c. Centrales photovoltaïques	
c. Locaux industriels	53 619	Taxe foncière non bâtie :		d. Centrales hydrauliques	
d. Logements sociaux et longue durée	115	a. Par le conseil municipal		e. Centrales géothermiques	
		b. Par la loi (terres agricoles)	21 714	f. Transformateurs électriques	
		c. Par la loi (autres)		g. Stations radioélectriques	
Taxe foncière non bâtie	11 065	Cotisation foncière des entreprises		h. Installations gazières et autres	
Taxe d'habitation :		a. Par le conseil municipal		i. Taxe sur les pylônes	58 186
a. Dotation pour perte de THLV		b. Par la loi			
b. Mayotte	>>>			5. RÉFORMES FISCALES	
Cotisation foncière des entreprises :		3. BASES DE TAXE D'HABITATION		a. TVA prév. (compensation TH)	>>>
a. Exonérations en zone d'aménagement. du territoire	>>>	a. Résidences secondaires et assimilées	490 500	b. TVA prév. (comp. CVAE)	0
b. Base minimum	0	b. Logements vacants soumis à la THLV	>>>	c. Coefficient correcteur	0,776318
c. Locaux industriels		c. Bases dégrévées hors locaux vacants	21 591	d. Taux FB commune 2020	17,24
d. Autres allocations		d. Bases dégrévées locaux vacants		e. Taux FB département 2020	22,93
		e. Bases dégrévées majo THS			

6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

6.1. TAUX PLAFONDS

Taxes	Taux moyens communaux de 2024 au niveau :		Taux plafonds	Taux des EPCI	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2025 (col. 13 - col. 14)
	national 11	départemental 12			
Taxe foncière bâtie (TFB)	39,74	42,70	106,75	2,21000	104,54
Taxe foncière non bâties (TFNB)	51,08	59,43	148,58	2,59000	145,99
Taxe d'habitation (TH)	23,88	22,11	59,70	11,47000	48,23
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

62 DIMINUTION SANS IEN : année antérieure à 2025 au titre de laquelle

a. ...la diminution sans lien a été appliquée	^^
b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés	^^

6.3. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH

a. Tx moy. 75% départemental	8,39
b. Taux maximum de la maïo	>>>

6.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE

Taux moyens pondérés des taxes foncières de au niveau :	
a. National	
b. Communal	
Taux maximum :	
a. Taux communal majoré à ne pas dépasser	
b. Taux maximum de la majoration spéciale	
Taux de CFE perçue en 2024 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique	

Envoyé en préfecture le 18/04/2025

Reçu en préfecture le 18/04/2025

Publié le 22/05/2025
ID : 023-200085314-20250409-D2025012-DE

30,00